

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Améliorer la qualité de vie de tous
- Assurer le développement économique de la commune
- Non-accroissement de la dette communale
- Accès aux services et équipements communaux pour tous

➔ Renforcement de l'attractivité du centre-ville (commerces et tourisme)

➔ Amélioration de la sécurité routière



CONTRAINTES

- Projet de revitalisation urbaine
- Projets d'aménagement de voirie et du RAVeL
- Projets immobiliers dans le quartier Sud
- Circulation de transit importante entre l'avenue des Alliés et la rue des Arsilliers (dont charroi lourd)
- Dispersion de l'habitat entraînant une utilisation importante de la voiture

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE MOBILITÉ

- Fluidifier le trafic sur l'axe avenue des Alliés/ rue des Arsilliers
- Sécuriser les axes majeurs de circulation et les abords des écoles
- Favoriser l'utilisation des modes doux, en aménageant des liaisons vers le RAVeL notamment
- Améliorer la gestion du stationnement (signalétique touristique, projet de revitalisation)

AMÉLIORER LA CIRCULATION AU CENTRE-VILLE



FAVORISER LE CONFORT DES USAGERS DOUX

OBJECTIFS PARTICULIERS



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, CADRE DE VIE

- Maîtriser l'aménagement du territoire et l'affectation des sols (concentration de l'habitat, limitation de l'urbanisation en ruban, développement des ZACC)
- Préserver, aménager ou réaménager les espaces publics générateurs d'urbanité, d'échanges et support des activités de la population
- Diminuer les nuisances générées par les réseaux de mobilité dans les quartiers résidentiels



DEPLACEMENTS

Général

- Favoriser la mobilité des usagers les plus faibles

Trafic automobile

- Fluidifier le transit sur l'axe N68 - N62 (avenue des Alliés- rue des Arsilliers)
- Gérer le trafic des poids lourds
- Gérer la circulation de transit

Vélos

- Créer un réseau pour les déplacements doux (aménagement, signalétique)
- Aménager les abords des écoles de façon conviviale et sécurisante

Transports en commun

- Assurer la présence des transports en commun dans les villages
- Favoriser l'utilisation du train à partir de Verviers en direction de Liège et Bruxelles
- Favoriser l'utilisation du train à partir de Trois-Ponts en direction de Luxembourg



STATIONNEMENT

- Faciliter les livraisons dans les rues commerçantes
- Définir une politique de stationnement (tourisme, commerces, ...)
- Proposer une politique de stationnement à destination des personnes à mobilité réduite



SECURITE ROUTIERE

- Sécurisation des abords d'écoles
- Gérer les carrefours les plus dangereux
- Maîtriser les vitesses au centre-ville et dans les villages



TOURISME

- Améliorer la signalétique au centre-ville (parkings, monuments, etc.)
- Développer les liens touristiques entre le centre-ville de Malmedy et les sites touristiques de la commune

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le plan communal de mobilité s'intégrera dans les objectifs généraux de la commune :

- l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement économique et touristique de la commune ;
- le renforcement du commerce dans le centre ;
- l'amélioration de la mobilité pour tous ;
- le développement de la mobilité douce et des transports en commun ;
- le non accroissement de la dette communale ;
- la sécurisation du réseau routier.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE MOBILITÉ**Note introductive**

La mobilité est un enjeu important pour assurer la qualité de vie et le développement économique dans la Commune. Il s'agira de maîtriser deux composantes opposées :

- le maintien d'un accès à une mobilité de qualité pour tous ;
- la réduction des nuisances liées aux déplacements et particulièrement aux déplacements automobiles.

La mobilité sera intégrée dans la démarche du développement durable et contribuera au respect des engagements internationaux de la Belgique : protocole de Kyoto et directives européennes. La mobilité sera envisagée suivant les trois composantes du développement durable :

- Aspects sociaux : des réseaux de mobilité accessibles à tous, notamment par le développement d'une solidarité intergénérationnelle et de l'adaptation des infrastructures aux besoins des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et des enfants ;
- Aspects environnementaux : la mobilité est bien entendu une source de gaz à effet de serre, mais est aussi consommatrice d'espaces et productrice de diverses nuisances pour les hommes et la nature. Ces différents aspects seront à prendre en compte ;
- Aspects économiques : la mobilité est fondamentale pour l'accès aux fonctions économiques et pour le développement du tourisme qui est une richesse de la Commune. Les aspects économiques concernent également le bon usage du trésor public, notamment lors de la réalisation des infrastructures

- Enfin, la Commune croit au bénéfice que peut apporter un plan communal de mobilité. Pour laisser le temps aux mentalités d'évoluer, l'action doit être envisagée à long terme. Qui plus est, la population acceptera d'autant mieux le plan si certains bénéfices pour la vie quotidienne du citoyen prennent effet rapidement.

Le plan communal de mobilité visera donc des objectifs ambitieux mais réalistes à moyen terme, tout en apportant des solutions pragmatiques et fonctionnelles aux problèmes identifiés par les habitants.

Objectifs à moyen et long termes

- Changer les habitudes de mobilité pour créer un report modal important en faveur des modes de déplacement doux, surtout pour les déplacements courts (inférieur à 5km) ;
- Utiliser l'espace public comme lieu de vie et d'échanges sociaux ;
- Equilibrer le rapport de forces entre les modes de déplacement dans le centre ;
- Atteindre un niveau de sécurité total tout en conservant une convivialité maximale aux abords des écoles ;
- Diminuer sensiblement le trafic automobile et plus particulièrement le trafic de poids-lourds dans le centre-ville.

Objectifs à court terme :

- Fluidifier le trafic automobile à l'entrée du centre-ville ;
- Eliminer les circulations parasites dans les quartiers résidentiels ;
- Adapter progressivement l'offre en stationnement pour requalifier les espaces publics à proximité des équipements publics ;
- Sécuriser les abords d'écoles ;
- Accroître l'accessibilité aux équipements pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

OBJECTIFS CIBLÉS / LEVIERS D'ACTION**Education**

- Sensibiliser les enfants aux modes de déplacements doux dans le cadre scolaire ;
- Organiser des sessions de sensibilisation et des activités ludiques (promenades découvertes, etc.) à destination des adultes.

Aménagement du territoire, urbanisme

- Maîtriser l'aménagement du territoire et l'affectation des sols (concentration de l'habitat, limitation de l'urbanisation en ruban, développement des ZACC) ;
- Préserver, aménager ou réaménager les espaces publics générateurs d'urbanité, d'échanges et support des activités de la population, notamment par le biais de l'urbanisme opérationnel ;
- Etablir une charte de mobilité intégrant pleinement les déplacements doux pour les nouveaux développements immobiliers ;
- Entretien des infrastructures réservées aux modes de déplacement doux au même titre que les voiries ;
- Envisager une relocalisation des entreprises dont le charroi est problématique.

Déplacements automobiles

- Créer des boucles de circulation pour éviter le trafic parasite dans les quartiers résidentiels ;
- Organiser la circulation dans le centre pour minimiser les nuisances pour les habitants et les usagers des espaces publics ;
- Gérer et réduire le trafic de transit de manière à minimiser les nuisances pour les habitants et les autres usagers ;
- Etudier les solutions possibles pour diminuer le trafic de transit dans le centre ;
- Adapter les itinéraires poids-lourds, notamment par le biais de la signalisation ;
- Adapter le carrefour Alliés/Arsilliers pour fluidifier le trafic sur l'avenue des Alliés ;
- Permettre l'accès aux nouveaux lotissements.

Déplacements doux

- Aménager l'ancienne ligne de chemin de fer en RAVeL ;
- Aménager des liaisons entre le RAVeL et les noyaux villageois, en ce compris les écoles, les plus proches ;
- Favoriser les piétons aux abords immédiats des écoles ;
- Elargir et adapter les trottoirs aux besoins des personnes à mobilité réduite, en priorité à proximité des équipements.

Déplacements en transports publics

- Assurer une présence et une fréquence suffisantes des transports publics dans les villages ;
- Favoriser l'utilisation du train pour les déplacements vers les grandes zones urbaines (Liège, Luxembourg, Bruxelles), notamment par une action concertée des TEC et de la SNCB pour une desserte performante en transport public de la gare de Verviers.

Stationnement

- Créer des parkings en ouvrage à proximité du centre-ville ;
- Mettre en place une politique favorisant le parcage en ouvrage ;
- Favoriser l'accès aux places de stationnements les plus proches des activités pour les personnes à mobilité réduite ;
- Adapter la structure et la visibilité des parkings à l'activité touristique ;
- Prévoir des liaisons piétonnes de qualité entre les parkings les plus éloignés et les lieux d'activités ;
- Récupérer progressivement les espaces libérés en voirie pour une réappropriation « urbaine ».

Sécurité routière

- Sécurisation des abords d'écoles ;
- Création d'une cellule de discussion avec les représentants du SPW en charge des routes pour responsabiliser les différents acteurs, dont le SPW, aux problèmes de terrains ;
- Maîtrise des vitesses dans les zones habitées.

Tourisme

- Amélioration de la signalétique des parkings du centre-ville ;
- Développement de liens entre le centre et les autres sites touristiques, notamment par le biais du RAVeL.

OBJECTIFS CHIFFRÉS :

A l'horizon 2020 :

- Diminuer de moitié l'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile/école ;
- Atteindre le niveau « zéro accident » aux abords des écoles ;
- Diminuer de 30% la circulation automobile dans le centre-ville (dont le trafic de transit) ;
- Relier de manière sécurisée tous les noyaux villageois proches (moins de 5km) au RAVeL.